PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE MONTMAGNY

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE – EXERCICE FINANCIER 2018

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné, par la soussignée, conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, que le trésorier déposera à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny, le 6 mai 2019, le rapport financier de la Ville de Montmagny ainsi que le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2018.

FAIT À MONTMAGNY, ce premier jour du mois de mai deux mille dix-neuf.

La directrice du greffe, des affaires juridiques et de l'urbanisme,

Karine Simard, avocate Ville de Montmagny